REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2026-050

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise ENSIO SAS, 405 rue Claude Bernard à ROUVROY (62320), relative aux travaux de dépose de réseau cuivre, câble Orange, en chambres télécoms déjà existantes, rue Achille GAILLIEZ qui auront lieu à partir du 02 novembre 2026 pour une durée de 21 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er –
Pour la bonne réalisation des travaux de dépose réseau cuivre, câble orange, en chambres télécoms déjà existantes rue Achille GAILLIEZ, concernant les 2 sens de circulation, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules sera interdit, à l'approche et sur la zone de travaux.

Article 2 –
Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise ENSIO, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 –
Un empiètement sur chaussée d'une largeur de 2 mètres sera maintenu.

Article 4 –
La vitesse sera limitée à 30km/h pendant la durée des travaux.

Article 5 –
Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 6 –
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ENSIO SAS.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 21/10/2026

Le Maire,

Régis ROUSSEL

